

**Compte rendu de la réunion du Conseil de l'ED 3LA  
mardi 23 février à 14h30  
par visioconférence**

*Présent·es* : Rémi ANSELME (doctorant, Lyon 2, DDL) ; Benoît AUCLERC (Lyon 3, Marge) ; Jean-Luc BAYARD (ENSASE) ; Aurore BEREZIAT (Lyon2 ; HiSoMA) ; Eric BORDAS (directeur adjoint ED 3LA, ENS, IRHIM) ; Isabel COLON CARVAJAL (ENS, ICAR) ; Neil DAVIE (Lyon2, LARHRA) ; Marc DESMET (UJM, IHRIM) ; Pascaline DURY (Lyon2, CeRLA) ; Valérie FAVRE (doctorante, Lyon 2, LCE) ; Pierre GUINARD (Bibliothèque municipale de Lyon) ; Denis JAMET (Lyon 3, CEL) ; Lea HERRMANN (doctorante, ENS Lyon, IHRIM) ; Évelyne LLOZE (directrice adjointe ED 3LA, UJM, CELEC) ; Marina MESTRE-ZARAGOZA (Lyon 3, IHRIM) ; Philippe MEUNIER (directeur ED 3LA) ; Anne-Marie MORTIER (Formations ED 3LA) ; Alain POIRIER (CNSMD Lyon) ; Elena ROIG CARDONA (doctorante, UJM, CELEC) ; Françoise ROSE (Lyon 2, DDL) ; Jérémy SAGNIER (doctorant, Lyon 3, IHRIM) ; Julie SERMON (Lyon 2, Passages XX-XXI) ; Pascale TOLLANCE (directrice adjointe ED 3LA, Lyon 2, LCE) ; Sophie DE TOURNAY (secrétariat ED 3LA, Lyon 3) ; Elisabeth VAUTHIER (directrice adjointe ED 3LA, Lyon3, IETT).

*Excusé.es* : Stéphane GIOANNI (Lyon2, HiSoMA, représenté par Aurore BEREZIAT) ; Sophie RAUX (Lyon2, LARHRA, représentée par Neil DAVIE) ; Vincent RENNER (Lyon2, CeRLA, représenté par Pascaline DURY) ; Jean-Luc STUCCILLI (Musée des Beaux-Arts de Lyon).

**1. La parole est donnée aux collègues pour qu'ils informent des changements qui ont eu lieu depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 dans leurs unités de recherche :**

- Le nom du laboratoire du CEL est complété : Centre d'Études Linguistiques- Corpus, Discours et Sociétés. La directrice adjointe est Natalia GAMALOVA.
- Le CRTT s'appelle désormais le CeRLA : Centre de Recherche en Linguistique Appliquée.
- Les anciennes équipes d'accueil de l'UJM, CELEC et CIEREC ont fusionné en ECLLA : Études du Contemporain en Littérature, Langues et Art, dont la directrice est Anolga RODIONOFF, entourée d'un bureau formé par Clara MORTAMET, Fabrice FLAHUTEZ et Jérôme DUTEL.
- Plusieurs changements de direction dans les unités de recherche sont à enregistrer : Corrado NERI à l'IETT, Lyon3 (depuis novembre 2020) ; Marina MESTRE-ZARAGOZA à l'IHRIM (Olivier BARA devient directeur adjoint) ; Sophie RAUX au LARHRA et Anne VERJUS à TRIANGLE.

Jean-Luc BAYARD annonce la création au sein de l'Ecole Nationale d'Architecture de Saint-Etienne, d'une nouvelle entité de recherche « Architecture et transformations », immatriculée au RNCP, sous la double tutelle des ministères de la Culture et de l'Enseignement Supérieur.

## 2. Fin du projet de l'université cible et ses conséquences

La première conséquence concerne la mobilité doctorale financée par le label IDEX. Lecture est faite du message, en date du 07.01.2021, d'Alice TERSOGLIO, chargée de mission pour l'internationalisation du doctorat à l'Udl : « *Pour ce qui est des bourses de mobilité accordées en 2020 et qui n'ont pas pu se faire en raison de la crise sanitaire, je vous informe qu'il a été décidé qu'il est possible de les exécuter en 2021. Les mobilités devront cependant obligatoirement être terminées et soldées à la fin novembre au plus tard afin de permettre au service financier d'effectuer tous les paiements.* ». En revanche, les mobilités 2021 sont, elles, gelées dans l'attente d'une réponse officielle quant à la disponibilité des crédits qui s'élevaient à 230k€. Pour rappel, l'ED 3LA a déposé 5 candidatures au titre de l'année 2021, lesquelles émanent toutes de l'UJM : 3 pour la mobilité entrante, 2 pour la mobilité sortante.

La seconde conséquence sur laquelle Françoise ROSE a attiré l'attention des membres du Conseil est l'Espace Ulys, financé à 80% par les fonds du label IDEX, lequel a pour mission de faciliter les démarches des étudiants étrangers auprès des différentes administrations lors de leur séjour dans un des établissements du site Lyon-Saint-Etienne. L'équipe de ce service constituée de 5 personnes a été réduite comme peau de chagrin à une seule, et l'antenne stéphanoise a été supprimée à la date du 18 février 2021, privant par voie de conséquence les établissements de Saint-Etienne des offres de l'Espace Ulys. Si Elisabeth VAUTHIER et Denis JAMET rappellent la volonté de Lyon3 de garder l'Espace Ulys, l'ED 3LA n'a malheureusement pas les moyens de faire entendre l'inquiétude liée à la quasi disparition de ce service.

## 3. Réunion en visioconférence du collège doctoral du 09.02.2021

placée sous la direction de Christelle GOUTAUDIER, responsable du collège doctoral. Cette réunion à laquelle ont participé outre les représentant.es des ED, les président.es et/ou vice président.es à la recherche des établissements de l'Udl, a été préparée par l'envoi de plusieurs documents : Le recueil de propositions des 6 GT de réflexion avec la synthèse des principales propositions présentées aux chefs d'établissement le 20.10.2020 ; les recommandations qu'a faites l'IGESR (Inspection Générale de l'Education, du Sport et de la Recherche) sur le doctorat en juillet 2020.

L'objet de cette réunion était de faire une triple annonce :

- délivrance du doctorat par l'établissement ;
- co-accréditation des écoles doctorales ;
- collège doctoral unique.

Relativement courte, la réunion a été organisée sous la forme de 2 « slides » autour de 2 questions :

Question n°1 : « préserver la visibilité d'un doctorat de site ? » grâce à une politique doctorale commune :

- un socle commun constitué par la Charte et des moyens humains et financiers) ;
- la mise en cohérence des pratiques des écoles doctorales (constitution des jurys ; règlement intérieur) ;
- des missions mutualisées.

Ce doctorat de site passe aussi par le maintien des outils communs : la plateforme SIGED ou un autre logiciel plus performant tel ADUM (Accès Doctorat Unique et Mutualisé) qui fut conçu à l'origine pour mettre en réseau docteurs et doctorants d'une même école doctorale, pour donner plus de visibilité au profil de compétences du jeune chercheur, et organiser des enquêtes d'insertion des docteurs. Selon Anne-Marie MORTIER, l'utilisation d'un

tel outil serait un retour en arrière car il ne répond pas à la gestion des dossiers et ne prévoit rien quant à la chaîne des inscriptions.

Question n°2 : « Missions du Collège doctoral ? », en lien avec la synthèse des propositions faites par les 6 GT, présentée le 20 octobre 2020, laquelle s'appuie sur le rapport de l'IGÉSR de juillet 2020 sur le doctorat sous forme de recommandations. Celles-ci classées chronologiquement : avant, pendant et après la thèse, sont lues en partie par le directeur :

➤ « 1. Avant la thèse :

- *Meilleure articulation M /D pour améliorer l'attractivité : promotion du doctorat en M2 ; modèle master labellisés et graduate +*
- *Critères de recrutement plus sélectifs : note minimale M2*
- *Jury de recrutement : audition pour tous les candidats au doctorat, quel que soit le financement.*

➤ *Pendant la thèse :*

- *La formation doctorale : validation des formations transversales par crédits ECTS après évaluation des compétences acquises, en se basant sur le référentiel de compétences RNCP*

*Définir un socle commun (Ethique, niveau de langue...) + socle optionnel selon les débouchés professionnels visés*

*Ambition à construire sur le quinquennal avec des jalons déterminés*

➤ 2. Pendant la thèse (suite) :

- *Mise en cohérence des exigences de la Charte du doctorat : rémunération minimale et durée / taux encadrement (variable) / reconnaissance de la co-direction...*
- *L'encadrement : proposer à tous les encadrants une formation type en 3 niveaux : fonctionnement de l'ED ; de l'établissement ; droits et devoirs encadrant/doctorant*

*Cette formation serait exigée pour la présentation de l'HDR*

- *L'animation : Journée d'accueil des nouveaux doctorants / Journées scientifiques des ED / Prix de thèse*
- *L'accompagnement à la réflexion post-thèse à intensifier, en groupe ou individuellement, le plus tôt possible dans le parcours doctoral*

➤ 3. Pendant la thèse (suite) :

- *Internationalisation :*

*Promouvoir le supplément au diplôme « Label International » ;*

*Accroître la mobilité doctorale : anticiper dès le début de thèse ; financement de séjours longue durée ; présentation dans congrès international ;*

*Cotutelles ; membres du jury étranger*

- *Le Suivi de la Thèse :*

*« Guide du CST » précisant clairement ses objectifs ;*

*Généraliser le CST dès année 1*

*Gestion des abandons : validation de la période de recherche par un DU ;*

*Faire connaître les procédures de médiation*

*Cellule d'écoute et d'accompagnement pour prévention RPS*

➤ 4. La fin de thèse :

➤ *Le manuscrit pour une diffusion plus visible :*

*Langue : français avec résumé substantiel en anglais (10%) / anglais avec résumé substantiel en français (10%) pour doctorants étrangers ou membres jury étranger / autre langue avec résumé substantiel en français (cas particuliers)*

*Format : pas de thèse sur article, le manuscrit devant permettre d'évaluer le travail d'analyse et de synthèse.*

➤ *Les publications :*

*Minimum 1 publication de rang A soumis ou 1 acte de congrès international ou 1 brevet ;*

*Incitation forte pour Math et Droit dont ce n'est pas la culture.*

➤ *L'accompagnement post-thèse / retour post-doc. »*

Certaines de ces recommandations suscitent unanimement l'émoi des membres du Conseil :

- la validation des formations transversales par ECTS – à l'instar de ce qui se fait pour les formations disciplinaires dans les universités anglo-saxonnes ou en Suisse par exemple –, après évaluation des compétences acquises selon le RNCP, prouve que nos formations d'accompagnement de la thèse ne sont pas considérées comme professionnalisantes.
- Surtout, la proposition d'une « formation type » des encadrants est révélatrice de cette « ère du soupçon » qui tend à marginaliser, voire nier le véritable rôle scientifique des directeur/trices de thèse.
- L'imposition en fin de thèse d'un résumé substantiel de 10% en anglais ou en français selon la langue de rédaction semble totalement disproportionné. Déjà le Conseil a abordé la question du résumé en une autre langue que celle de la rédaction lors de sa réunion du 26.02.2019 ([2019\\_02\\_26\\_cr.pdf \(univ-lyon2.fr\)](#)), et a préconisé un résumé entre 10 et 20 pages.

L'impression générale est celle d'une bureaucratisation croissante qui tend à nier la qualité d'expertise scientifique de l'accompagnement de la thèse.

#### **4. Projet d'accréditation de l'ED 3L4**

Le directeur présente ses excuses aux membres du Conseil car le projet est encore en chantier. Il sera lu et corrigé par les directeurs adjoints du Bureau avant d'être envoyé le 2 mars à la DRED de Lyon2 qui en tant qu'établissement opérateur et en accord avec les autres établissements, déposera le projet sur la plateforme du HCERES le 31 mars. Auparavant le dossier complet avec les annexes sera transmis aux élus du CAC et du CA pour un passage devant ces deux instances des établissements co-accrédités le 12 mars. Ph. MEUNIER s'engage à envoyer après cette date le projet finalisé et éventuellement revu et corrigé aux membres du Conseil.

Suivant les préconisations du HCERES, le projet d'accréditation s'appuie sur le bilan d'autoévaluation et sur le rapport de l'agence d'évaluation de l'ED 3LA dont sont rappelés les points forts et les points faibles :

**Points forts**

- *Une gouvernance soigneusement organisée et une forte implication de la direction.*
- *Un très bon adossement scientifique.*
- *Une politique de formation réfléchie et structurée.*
- *Une grande attention portée au suivi des doctorants et à l'insertion professionnelle des docteurs.*
- *Des efforts d'innovation (mentions Recherche et pratique, Arts industriels, Architecture, images, formes).*

### Points faibles

- Des disparités dues à la taille de l'ED et aux divergences entre établissements, qui font parfois prévaloir leur politique propre sur celle du Conseil de l'école.
- Une durée des thèses insuffisamment réduite.
- Une ouverture trop timide au monde extra-académique.
- Un nombre d'abandons encore trop élevé, malgré les efforts engagés.

Recommandé par le rapport du HCERES, un changement est opéré parmi les 5 personnalités extérieures du Conseil : Jean-Luc BAYARD et Alain POIRIER deviennent invités permanents (mais perdent leur voix délibérative). Ils seront remplacés par Jean-Christophe STUCCILLI, historien de l'art, spécialiste de la peinture lyonnaise au XX<sup>e</sup> siècle, attaché de conservation du patrimoine au Musée des Beaux-Arts de Lyon, et qui connaît bien l'université puisqu'il est chargé des relations au sein de son institution avec le monde éducatif. Absent, il est présenté par Anne-Marie MORTIER. L'autre personnalité est toujours inconnue. Le Directeur des Archives de Lyon et de la région lyonnaise n'a jamais répondu à notre invitation. A l'initiative d'Anne-Marie MORTIER, la recherche s'est alors orientée vers le secteur privé du monde du livre pour répondre à « l'ouverture trop timide au monde extra-académique » : malheureusement Fabien CHARRETON de la librairie *Terre des livres* a refusé ; celle de *La voie au chapitre* n'a pas répondu. Pierre GUINARD suggère alors d'écrire à M. Laurent BONZON, directeur d'*Auvergne Rhône-Alpes Livres et lecture*<sup>1</sup>.

Un des points forts comme celui « des efforts d'innovation (mentions Recherche et pratique, Arts industriels, Architecture, images, formes) » peut être continué et confirmé avec la création du doctorat *Recherche-crédation* qui est en projet depuis déjà longtemps : une réunion récente à Lyon2 le 04.02.2021 avec la Vice-Présidente de la recherche, Isabelle von BUELTZINGSLOEWEN, Mireille LOSCO, PR à l'ENSATT (Ecole Nationale Supérieure des Arts et Techniques du Théâtre), Julie SERMON et le directeur de 3LA a pu confirmer la volonté des tutelles de mener à bien ce projet ; une rencontre avec M. GUTMANN, directeur de l'ENSATT, ou un.e représentant.e de l'École, est attendue à la fin du mois de mars.

Ce doctorat qui relèverait de la 18<sup>ème</sup> section du CNU peut compter sur les forces vives parmi les encadrant.es et renforcer les liens entre Lyon2, l'UJM et l'ENS ; cette dernière bénéficie des infrastructures techniques avec le théâtre Kantor. Il s'agit aussi de faire de la Comédie de Saint-Etienne et de l'ENSATT de véritables établissements associés à l'ED. Comme il s'agit de deux établissements qui dépendent respectivement du Ministère de la Culture et du Ministère de l'Enseignement Supérieur, l'idéal serait d'obtenir de chaque tutelle un contrat doctoral pour rendre ce doctorat attractif

Julie SERMON ajoute que proposer un module de méthodologie artistique confirmerait un autre point fort qui est celui du souci de 3LA de l'encadrement de ses doctorants.

Le projet d'accréditation demande aussi le potentiel des encadrant.es : grâce à Anne-Marie MORTIER un tableau excel classe les encadrant.e-s par laboratoires et conclut au nombre de **200** enseignants chercheurs en direction principale, dont **21** émérites 3LA, **13** MCF non en co-direction principale et **15** HDR extérieurs avec agrément ponctuel, soit un potentiel « autochtone » de **185** encadrants.

Le HCERES demande aussi les effectifs prévisionnels des doctorants inscrits pour l'année universitaire 2021-2022, qui ont été recensés par Mélody DENONFOUX et réactualisés par Anne-Marie MORTIER à partir des inscriptions enregistrées au 15.02.2021 et en tenant compte des 45 étudiants devenus docteurs en 2020-2021 à la même date du 15.02.2021 :

---

<sup>1</sup> A l'heure où est rédigé le présent compte rendu, M. Bonzon n'a pas répondu à notre invitation.

D1 : 92 ;  
D2 : 92 ;  
D3 : 86 ;  
D4 : 54 ;  
D5 : 69 ;  
D6 : 49 ;  
D7 : 41 ;  
D8 : 13 ;  
D9 : 2 ;

Soit **498 inscrits**.

En raison du point faible selon le HCERES concernant « La durée des thèses insuffisamment réduite », ont été supprimées les D10 (X4) et D12 (X1) que nous avons cette année

Le budget dont il est demandé qu'il soit indiqué par le HCERES, est de 31427€ pour l'année civile 2021 et constituera une question mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil.

### 5. Propositions de modification des formulaires

Formulaire du Comité de suivi individuel de thèse : cette demande émane d'une discussion du bureau du 08.12.2020, sur l'initiative d'Elisabeth VAUTHIER. L'arrêté de 2016 concernant la prolongation de la thèse d'un doctorant non contractuel est en effet assez flou lorsqu'il s'agit par exemple d'un arrêt pour congé de maternité. Il s'agit de laisser une trace écrite comme mémoire du congé obtenu, supérieur à 2 mois, quelle qu'en soit la nature (maternité, paternité, parental ou maladie), d'autant que la demande de césure ne les prend pas en compte. Une attestation du congé, à ne pas confondre avec un bulletin de santé qui relève de la stricte intimité de la personne, sera demandé et déposé sur SIGED.

Formulaire du dossier de candidature à un contrat doctoral : il est proposé de supprimer la fiche n°2 intitulée « Perspectives professionnelles dans lesquelles s'inscrit la préparation du Doctorat », mais de rajouter sur la fiche consacrée au descriptif du projet de thèse, l'item suivant : « Le cas échéant, perspectives professionnelles dans lesquelles pourrait s'inscrire le projet de thèse ».

Les deux propositions de modification sont acceptées par un vote à l'unanimité des 14 membres votants encore présents.

### 6. Demandes de dérogation pour rédaction /soutenance de la thèse en langue anglaise

Les deux demandes faites sur le formulaire adéquat ([École Doctorale 3LA \(univ-lyon2.fr\)](https://www.univ-lyon2.fr)) ont été jointes au mail d'invitation à la réunion du Conseil :

La première émane de Mme Bérange LAFIANDRA, doctorante de Lyon3 en linguistique anglaise, sous la direction de Denis JAMET ; elle est acceptée à l'unanimité des 14 membres votants encore présents.

La seconde émane de M. Richard AMSTRONG, doctorant de Lyon3 en civilisation nord-américaine, sous la direction de Frédéric ROBERT : elle est repoussée par 7 Non, 3 abstentions et 4 oui.

Il est rappelé à cette occasion que l'ED 3LA reste attachée à la langue française et que le seul fait que le /la doctorant.e soit d'une langue maternelle autre que le français ne suffit pas pour étayer et justifier une demande dérogatoire.

### 7. Questions diverses

Une demande de codirection de Nathalie ROSSI GENSANE (ICAR) pour que Véronique TRAVERSO encadre avec elle la thèse de Mme HAGAFORS. Cette codirection était actée dans le dossier de contrat doctoral présenté et obtenu en juillet 2020 par la doctorante. Avis favorable de l'ensemble des membres présents.

Une demande d'autorisation émanant de José Carlos DE HOYOS (CeRLA) pour codiriger des thèses à l'UNED (Universidad Nacional de Enseñanza a Distancia, Madrid). Avis favorable de l'ensemble des membres présents.

La séance est levée à 18h25

Le directeur de l'ED 3LA  
Philippe MEUNIER  
CR relu par Elisabeth VAUTHIER